



Le 15 septembre 2024

PAR COURRIEL

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0413

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 12 août 2024 et visant à obtenir :

« Dans le cadre d'une étude écologique, nous cherchons à établir les niveaux des hautes eaux dans la rivière Saint-Charles près de la pointe est de la Grande-île, à Salaberry de Valleyfield. Les niveaux à cet endroit sont contrôlés par deux ouvrages appartenant à Hydro-Québec, soit les barrages X0005897 et X0005898. Pour ce faire, nous avons besoin des informations suivantes :

- Le niveau maximal d'exploitation du barrage X0005898;*
- De l'information sur l'opération du barrage X0005898. Les poutrelles sont-elles opérées de manière saisonnière où les pertuis sont-ils laissés ouverts à l'année?*
- Un dessin du barrage X0005898, ou alors de l'information sur les dimensions des pertuis (largeur et niveau du seuil).*

Le niveau dans le chenal perdu de la rivière Saint-Charles sont aussi contrôlés par les débits sortant au barrage de l'Avenue-du-Centenaire, à Salaberry de Valleyfield (X0005883). Le barrage X0005883 n'appartient pas à Hydro-Québec, mais l'ouvrage fait indirectement partie de l'aménagement du Coteau-du Lac. Nous aimerions obtenir les débits historiques à cet ouvrage, si cette information est disponible. Enfin nous aimerions obtenir la cote d'exploitation maximale pour le barrage Juillet-2. »

(Transcription intégrale)

Concernant le premier point de votre demande, puisque les débits de la rivière St-Charles ne sont pas régulés par des manœuvres d'exploitation, il n'existe pas de contrainte de niveau maximal, toutefois le niveau moyen estival (juin à septembre) en amont du barrage X0005898 est de 37,22 m (Station Saint-Timothée).

Relativement au deuxième point de votre demande, les poutrelles ne sont pas opérées. À moins d'un besoin spécifique pour de futurs travaux, les pertuis sont toujours laissés ouverts, sans poutrelles.

Relativement au troisième point de votre demande, la largeur de chaque pertuis est de 3,81 m. et le seuil des pertuis se situe au niveau 35,97 m.

Relativement au quatrième point de votre demande, un débit de l'ordre de 25 m³/s est déversé en permanence dans la rivière Saint-Charles. Le propriétaire du barrage de l'Avenue-du-Centenaire a réalisé par le passé des manœuvres ponctuelles pour des besoins de maintenance ce qui a réduit temporairement le débit déversé, cependant, nous n'avons pas retrouvé l'information concernant les débits déversés lors de ces manœuvres. Nous invoquons donc l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

Relativement au dernier point de votre demande, le niveau maximum d'exploitation pour le barrage de l'île-Juillet-2 est de 40,35 m mesuré au limnimètre Ile Juillet (Station Ile-Juillet Barrage amont).

Le système de référence altimétrique utilisé pour les élévations indiquées est réalisé selon le réseau de contrôle altimétrique CGVD28.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.